



## SITE NATURA 2000 FR 830 2011 «TUNNELS SNCF DU CHAVANON»



# Comité de pilotage en vue de la réalisation du Document d'Objectifs – COPIIL final



Mardi 5 octobre 2010



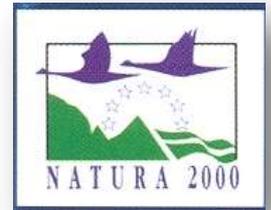
CEPA

# Plan de l'intervention

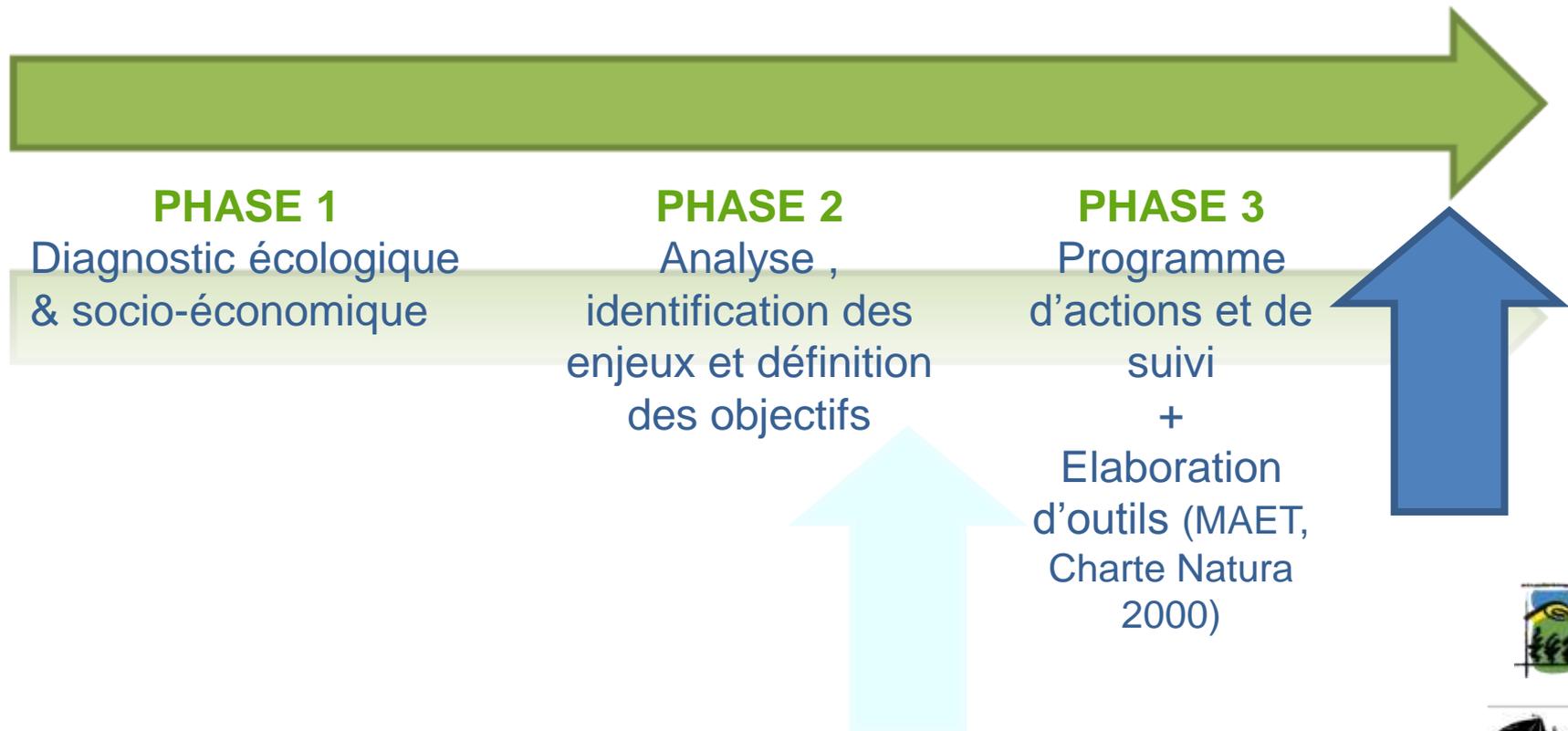


- **Enjeux / Objectifs**
- **Programme d'actions**
- **Contenu des outils : Maet, charte Natura 2000, contrat**
- **Budget prévisionnel**
- **Remarques sur le Document d'Objectifs**





## Une réalisation en 3 phases



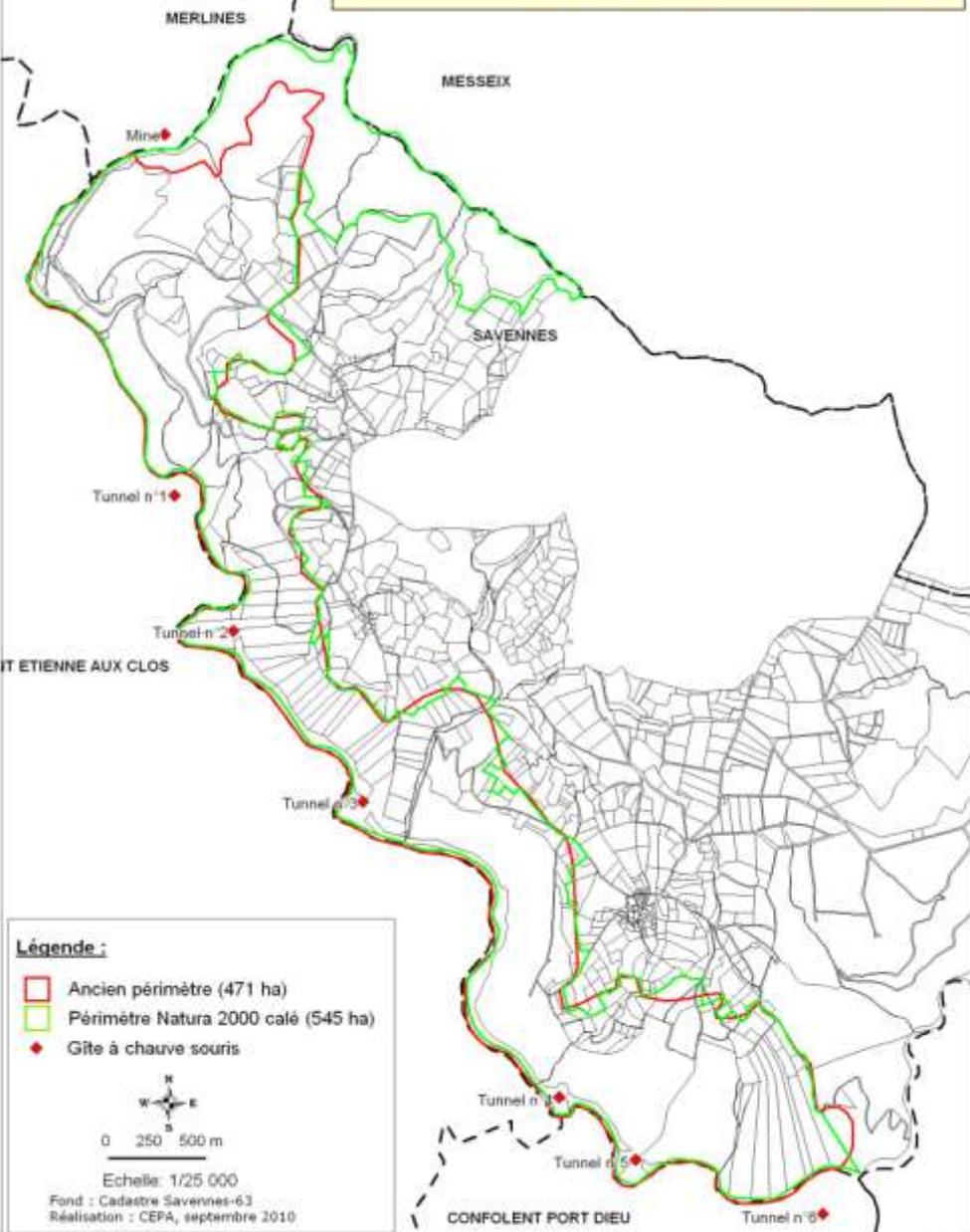
**SITE NATURA 2000 FR 830 2011**  
**«TUNNELS SNCF DU CHAVANON »**

---



- Surface = **545 hectares (SIG)**
- Nouvelle dénomination : **Tunnels des gorges du Chavanon**

## Localisation du site sur fond cadastral



**Légende :**

- Ancien périmètre (471 ha)
- Périmètre Natura 2000 calé (545 ha)
- ◆ Gîte à chauve souris

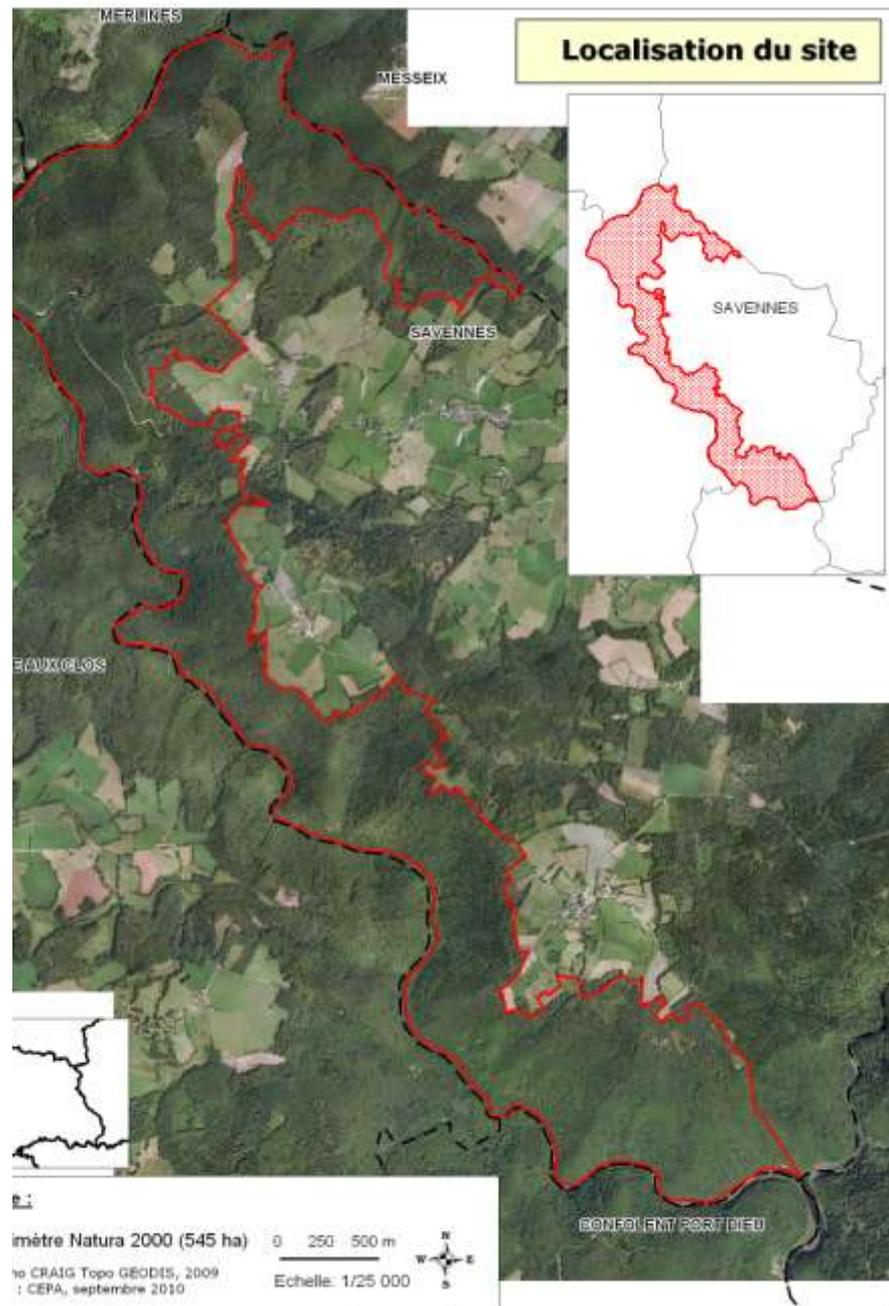
0 250 500 m

Echelle: 1/25 000

Fond : Cadastre Savennes-63  
Réalisation : CEPA, septembre 2010



## Localisation du site



**Périmètre Natura 2000 (545 ha)**

0 250 500 m

Echelle: 1/25 000

Fond : CRAIG Topo GÉODIS, 2009  
Réalisation : CEPA, septembre 2010



Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	6 (54 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</li> <li>-Pelouses maigres de fauche de basse altitude</li> <li>-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</li> <li>-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i></li> <li>-Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerio</i></li> <li>-Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</li> </ul>
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	8	Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> ), <b>Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)</b> , Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> ), Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ), Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> ), Moule perlière ( <i>Margaritifera margaritifera</i> ), Murin à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> ), ) Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	13	Oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Faucon hobereau, Hibou Grand duc, Milan noir, Milan royal, Pic cendré, Pic noir, Pie-grièche écorcheur
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	11	Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentoni</i> ), Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus/brandti</i> ), Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> ), Oreillards indéterminés ( <i>Plecotus.sp.</i> ), Pipistrelles indéterminées ( <i>Pipistrellus.sp.</i> ), Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> ), <b>Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>)</b> , <b>Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)</b> , <b>Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)</b> , <b>Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)</b> , <b>Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)</b>
Espèces animales de l'annexe V de la Directive Habitats 92/43	2	<b>Genette (<i>Genetta genetta</i>)</b> , <b>Martre (<i>Martes martes</i>)</b>
Espèces végétales de l'annexe V de la Directive Habitats 92/43	1	<b>Perce neige (<i>Galanthus nivalis</i>)</b>
Autre insecte remarquable	3	<b>Barbitiste des bois (orthoptère) (<i>Barbitistes serricauda</i>)</b> , <b>Moire sylvicole (lépidoptère) (<i>Erebia aethiops / esper</i>)</b> , <b>Grande Aesche (<i>Aeshna grandis</i>)</b>
Les autres espèces végétales	14	<b>Adénostyle à feuilles d'alliaire (<i>Adenostyles alliariae</i>)</b> , <b>Bois-joli (<i>Daphne mezereum</i>)</b> , <b>Brome faux-seigle (<i>Bromus secalinus</i>)</b> , <b>Gagée jaune (<i>Gagea lutea</i>)</b> , <b>Gesse printanière (<i>Lathyrus vernus</i>)</b> , <b>Grande Astrance (<i>Astrantia major</i>)</b> , <b>Isopyre faux pygamon (<i>Thalictrella thalictroides</i>)</b> , <b>Laïche pileux (<i>Carex pilosa</i>)</b> , <b>Lys martagon (<i>Lilium martagon</i>)</b> , <b>Mélique penchée (<i>Melica nutans</i>)</b> , <b>Œillet barbu (<i>Dianthus barbatus var. girardinii</i>)</b> , <b>Pavot jaune (<i>Meconopsis cambrica</i>)</b> , <b>Peucedan des marais (<i>Thysselinum palustre</i>)</b> , <b>Scille fausse jacinthe (<i>Scilla lilio-hyacinthus</i>)</b>

# SITE NATURA 2000 FR 830 2011 «TUNNELS SNCF DU CHAVANON »



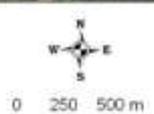
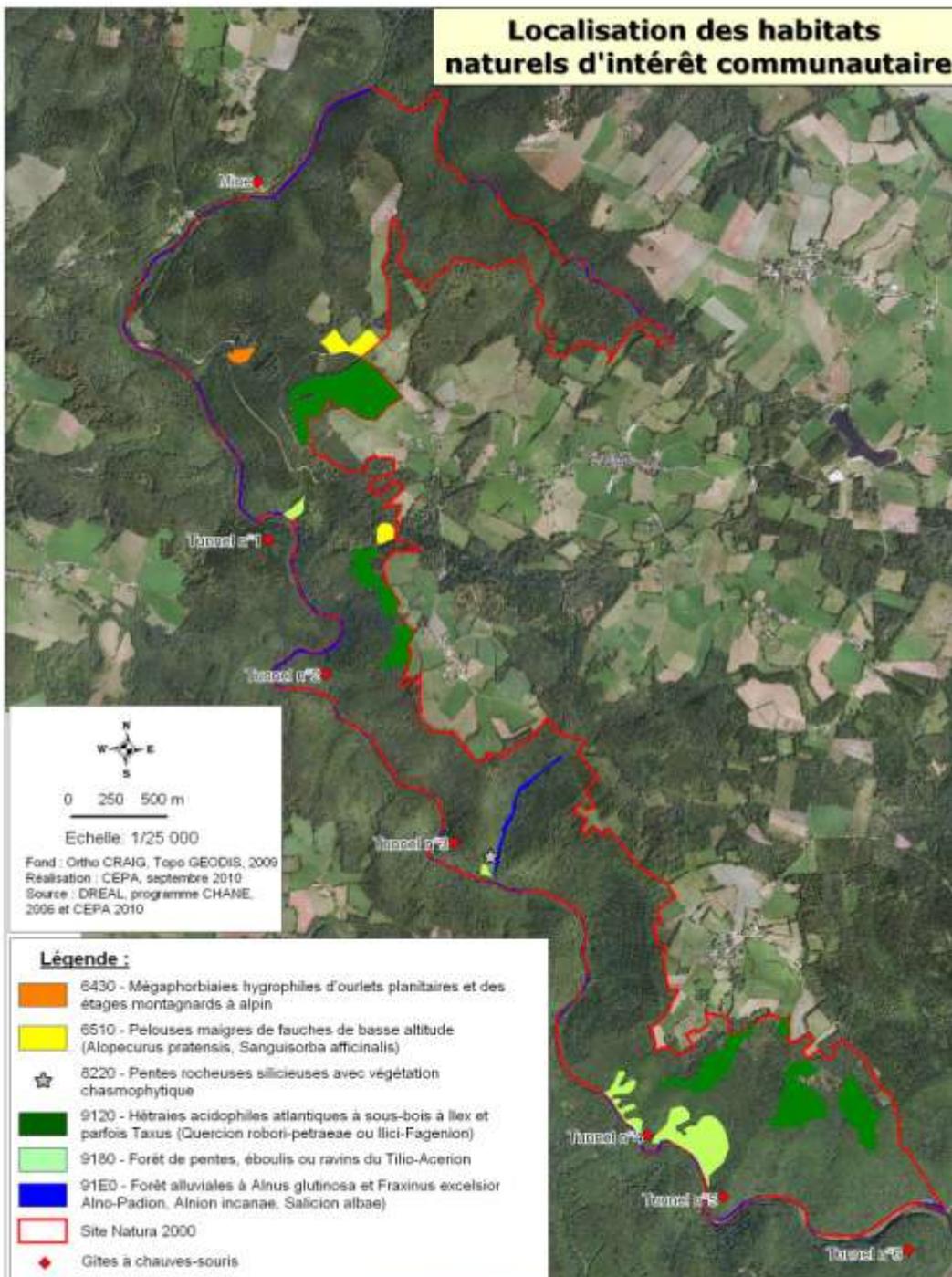
## Les habitats naturels d'intérêt européen ou communautaire

Code	Habitats d'intérêt	Quantification
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	0,76
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	3,00
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Ponctuel
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus	33,12
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	0,13
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9,95
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	6,85
		53,81 ha 10 % du site

\* = intérêt prioritaire



## Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire



Echelle: 1/25 000  
 Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2009  
 Réalisation : CEPA, septembre 2010  
 Source : DREAL, programme CHANE, 2006 et CEPA 2010

- Légende :**
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin
  - 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
  - 6220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
  - 9120 - Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois *Taxus* (*Quercion robur-petraeae* ou Ilici-Fagenion)
  - 9180 - Forêt de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
  - 91E0 - Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*
  - Site Natura 2000
  - Gîtes à chauves-souris



DREAL - AUVERGNE



# SITE NATURA 2000 FR 830 2011 «TUNNELS SNCF DU CHAVANON »



Les espèces remarquables ayant permis  
la désignation du site



Espèces	Période de présence	Effectif estimé sur le site	Effectif estimé sur le secteur
Barbastelle – 1308	Hibernation, Estivage	0-51	2-104
Grand/Petit Murin – 1324	Hibernation	0-8	2-12
Grand Rhinolophe - 1304	Hibernation	0-1	1-3
Murin de Bechstein – 1323	Hibernation	0	0-1
Murin à oreilles échanquées – 1321	Hibernation	0-1	0-1
Petit Rhinolophe - 1303	Hibernation	0-1	0-5
Murin de Daubenton	Hibernation, Estivage	0-1	0-1
Murin à moustaches	Hibernation	0-3	0-3
Murin de Natterer	Hibernation	0-5	0-6
Oreillards indéterminés	Hibernation	1-6	3-13
Sérotine commune	Hibernation	0-1	1-4
Pipistrelle indéterminée	Hibernation, Estivage	0-3	2-38



11 espèces, 5 d'intérêt européen



Barbastelle



# Objectifs généraux :



<b>Chauves-souris</b>	<b>A</b> Préserver les gîtes et leurs abords
	<b>B</b> Préserver les territoires de chasse
<b>Milieux naturels remarquables</b>	<b>C</b> Maintenir les milieux remarquables
<b>Objectifs transversaux</b>	<b>D</b> Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site
	<b>E</b> Mobiliser les habitants locaux à la mise en œuvre du DOC OBJ
	<b>F</b> Veiller au respect des mesures engagées

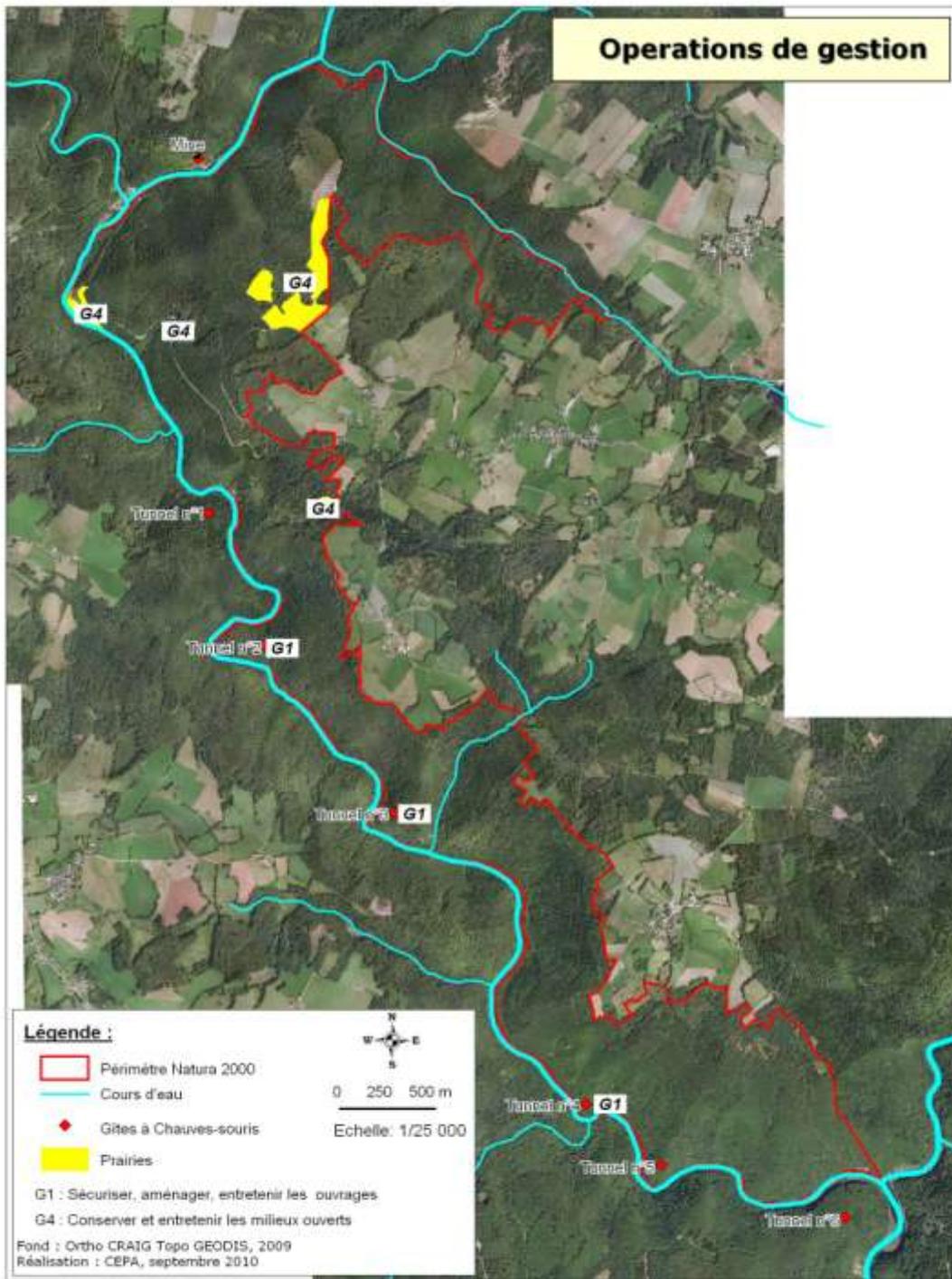


# Programme des actions (gestion, restauration) :



Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure (1)	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
<b>G1 : Sécuriser, aménager, entretenir les ouvrages</b>	Préserver les gîtes et leurs abords ***	Contrat N2000, Charte	Fermer l'accès des ouvrages. Aménagements particuliers favorables aux chiroptères (pose de grillages, panneau information, étayage si nécessaire dans certains ouvrages.)	CEPA	CEPA, prestataire	Ponctuelle	<b>50 000 €</b>
<b>G2 : Négocier des accords fonciers ou acquérir des ouvrages ou habitats</b>	-Préserver les gîtes et leurs abords - Préserver les territoires de chasse - Préserver les milieux naturels remarquables ***	animation N2000, souscription, Fondation	-Acquérir du foncier ou accords de gestion	CEPA	CEPA	maxi 100 ha	<b>50 000 €</b>
<b>G3 : Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces</b>	-Préserver les gîtes et leurs abords -Préserver les territoires de chasse ***	Contrat forestier N2000, Charte	-Favoriser une gestion forestière favorable aux chiroptères (conservation d'arbres sénescents, favoriser des essences diversifiées, conservation d'arbres gîtes)	Animateur	Propriétaires, ONF, Commune, CEPA	520 ha	<b>50 000 €</b>
<b>G4 : Conserver et entretenir les milieux ouverts</b>	-Préserver les territoires de chasse -Préserver les milieux naturels remarquables **	Charte, MAEt	-Faucher -Entretien des haies	Animateur	Agriculteur CEPA, ADASEA Chambre d'agriculture	13 ha	<b>- 3 000€ /ha/an</b>
<b>G5 : Protéger et ne pas intervenir sur certains espaces forestiers</b>	Préserver les milieux naturels remarquables **	Charte	-Ne pas intervenir	Animateur	Propriétaires ONF Commune CEPA	50 ha	<b>0 €</b>
<b>G6 : Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes</b>	Préserver les milieux naturels remarquables **	Contrat N2000, Charte, animation N2000	-Intervenir en cas d'urgence sur des espèces invasives en cours de colonisation	Animateur	Propriétaires, ONF, CEPA, EPIDOR	Dans et en périphérie du site (priorité sur les rivières)	/

## Operations de gestion



ONV - ORDRE NATIONAL DES VOLEURS



# Programme des actions (suivi, communication) :

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure (1)	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
<b>S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi</b>	Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site <b>**</b>	Animation N2000	Mesurer une série d'indicateurs (poursuivre le suivi des ouvrages)	Animateur	Chauve-souris, Auvergne/GH ML, CEPA, CBNMC, CRPF, SHNAO, Pic noir	545 ha et partie Corrèze	<b>14 000 €</b>
<b>S2 : Compléter la cartographie des habitats naturels</b>			échantillonnage des arbres sénescents, étude des peuplements				<b>20 000 €</b>
<b>S3 : Compléter les inventaires naturalistes</b>			Réaliser des Inventaires naturalistes (priorité aux chauves-souris et coléoptères) (poissons, loutre, moule perlière à rechercher sur le site linéaire ; oiseaux sur ZPS)				<b>30 000 €</b>
<b>C1 : Diffuser le Document d'objectifs</b>	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob*	Animation N2000	Reproduire et diffuser le Docob	Animateur	/	COFIL + acteurs du site	<b>1 000 €</b>
<b>C2 : Diffuser une lettre d'information</b>			Diffuser une lettre d'information, mettre en place une information via internet	Animateur	Commune, CC	Commune de Savennes, communes environnantes (Messeix, Singles, Merlines)	<b>2 000 €</b>
<b>C3 : Organiser des visites autour du site</b>			Organiser des balades, animations nature, conférences, réunions publiques	Animateur	CEPA, Chauve Souris Auvergne, Pic noir	Centre de loisirs et écoles de la CC	<b>2 000 €</b>
<b>C4 : Mettre en valeur le site Natura 2000</b>			Participer à la mise en place de sentier de découverte ou de randonnée en cas de nouveaux projets	Animateur	CC, OT Bourg Lastic, CEPA, Chauve Souris Auvergne...	545 ha	/

# Programme des actions (administratif) :

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure (1)	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
<b>A 1 : Faire signer la charte Natura 2000</b>	Veiller au respect des mesures engagées ***	Animation N2000	Faire signer la charte Natura 2000 sur les parcelles privées	Animateur	CEPA ONF Propriétaires	545 ha	/
<b>A2 : Proposer une extension, côté Corrèze</b>			Favoriser l'extension du site sur l'ensemble de la vallée	Animateur	Associations naturalistes, CEPA/CREN Limousin, DREAL Limousin		/
<b>A 3 : Participer à l'expertise des études d'incidence</b>			Appuyer les bureaux d'études, donner un avis après étude incidences	Animateur	Bureaux étude		/
<b>A4 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs</b>			Pointer sur terrain les problèmes (gravats, coupes à blanc...), Appuyer les projets (conseils), Bilan technique et financier auprès de la DREAL	Animateur	Commune, CEPA		<b>30 000 €</b>



## 3 outils principaux

- **Contrat Natura 2000** (travaux d'investissement) en dehors de zones agricoles contractualisées
- **Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) : 5 ans maxi**
  - Choix local pour chaque site Natura 2000 à partir d'un cadrage national
  - Aide financière en contrepartie de pratiques environnementales (en plus de la PHAE)
- **Charte Natura 2000 : 5 ou 10 ans**
  - Choix local pour chaque site natura 2000
  - Exonération fiscale (TFNB) en échange du respect d'une charte de bonne conduite

Adhésion non obligatoire, base contractuelle



# CONTRAT NATURA 2000

Code Action	Code Contrat	Code Contrat Natura 2000
G1	A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
	A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
	A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
G3	A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
	F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
	F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
	F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
	F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
	A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
	F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
G5	F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
	F22710	Mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire
G6	A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
	F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable



# MAET

[HERBE\\_01 - Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage](#)

[HERBE\\_02 - Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables](#)

[HERBE\\_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables](#)

[HERBE\\_04 - Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes \(chargement a la parcelle\)](#)

[HERBE\\_05 - retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables](#)

[HERBE\\_06 – RETARD de fauche sur prairies et habitats remarquables](#)

[HERBE\\_07 - Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle](#)

[HERBE\\_08 - Entretien des prairies remarquables par fauche a pied](#)

[HERBE\\_09 - Gestion pastorale](#)

[HERBE\\_10 - Gestion de pelouses et landes en sous bois](#)

[HERBE\\_11 - Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats](#)

[remarquables humides](#)



## *Mesures agri-environnementales*

### *1- Maintien des prairies de fauche*

HERBE 07 : Maintien de la richesse floristique (89 €)

SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe (76 €)

**165 euros/ha/an**

Plantes indicatrices



## *Mesures agri-environnementales*

### *2 – Maintien des prairies (intérêt ou non) et réduction de la fertilisation*

HERBE01: Enregistrement des pratiques

HERBE02 : Limitation fertilisation totale à 60 unités d'azote dont 30 unités minérales

SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe (refus et rejet ligneux autorisés)

**164,26 €/ha/an**



# MAET

## *Mesures agri-environnementales*

### *3 - Entretien des haies*

**LINEA 01** : Entretien des haies en voute

Entretien des haies en forme de voûte (bords de bois, chemins, prairies, cultures...)

**0,47 € / ml /an**

(multiplié par 2 si entretien des deux côtés de la haie)



# CHARTRE N2000



## ☐ TOUS MILIEUX

① **Inform**er tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

② **Conserver les haies, les alignements d'arbres, les bosquets, (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).**

③ **Ne pas remblayer** le terrain naturel excepté des travaux ponctuels (ex : nivellement d'ornières dans des chemins) et ne pas déposer de déchets (gravats, déchets...),

④ **Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles** à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.

⑤ **Limiter les espèces envahissantes** en :

n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)

n'introduisant pas sur le site d'espèces animales exotiques envahissantes : tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines.

n'introduisant pas dans les eaux connectées aux rivières de premières catégories les poissons suivants : brochet, perche, sandre et black-bass

⑥ **Préserver la qualité de l'eau** en n'utilisant pas de produits phytosanitaires en bordure de cours d'eau (herbicides, insecticides,...).



# CHARTRE N2000



## □ LES CHAUVES-SOURIS

- ① **Conserver un accès aux chauves-souris dans les gîtes** (ouvrages d'art, bâtiments), minimum 15 cm et hauteur et 50 cm de largeur.
- ② **Préserver la quiétude des chauves-souris du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars** (bruit, feu, éclairage, effarouchement) dans leurs gîtes d'hibernation et dans un rayon de 20 mètres autour
- ③ **Conserver un arbre gîte connu** (marquage réalisé par l'opérateur)
- ④ Prévenir la structure animatrice de tous travaux aux abords et dans les gîtes (dont coupe d'arbre).



# CHARTE N2000



## MILIEUX PRAIRIAUX (d'intérêt ou non)

① **Maintenir les prairies existantes** (non reconversion en culture)



# CHARTRE N2000



## □ LES RIVIERES ET MILIEUX ASSOCIES

- ① En cas de plantation en bordure des cours d'eau, **utiliser les espèces naturellement présentes en Auvergne** (liste en Annexe 2).
- ② **Ne pas protéger les berges (gravats, enrochement...)** des cours d'eau sauf autorisation de l'administration
- ③ **Conserver la ripisylve** en ne réalisant pas de coupe à blanc.
- ④ En dehors de la réglementation liée à **la Loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice** ou de **la Police de l'eau avant de faire des travaux sur le Chavanon ou ses affluents.**



# CHARTRE N2000



## LES MILIEUX FORESTIERS (d'intérêt ou non)

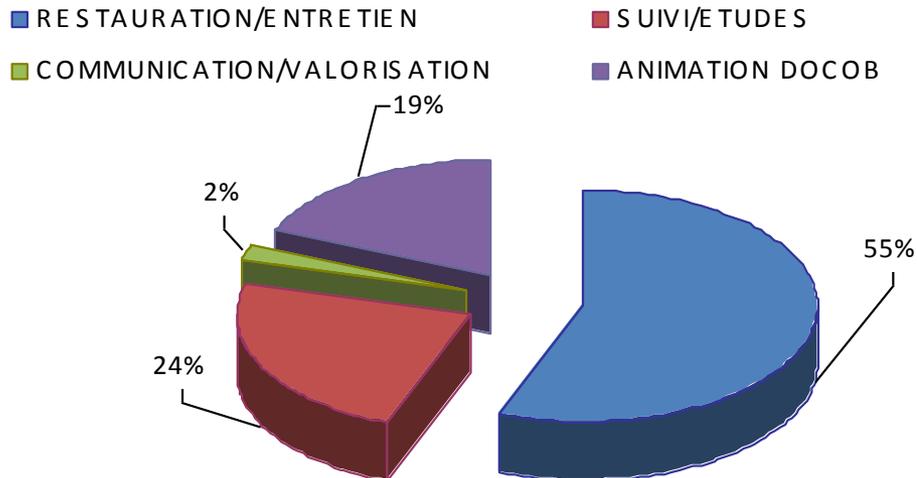
- ① **Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents sur pied / ha** d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescent ou mort peut-être abattu).
- ② **Laisser 2 arbres à cavités / ha** quand celles-ci existent (diamètre de la cavité > à 3 cm)

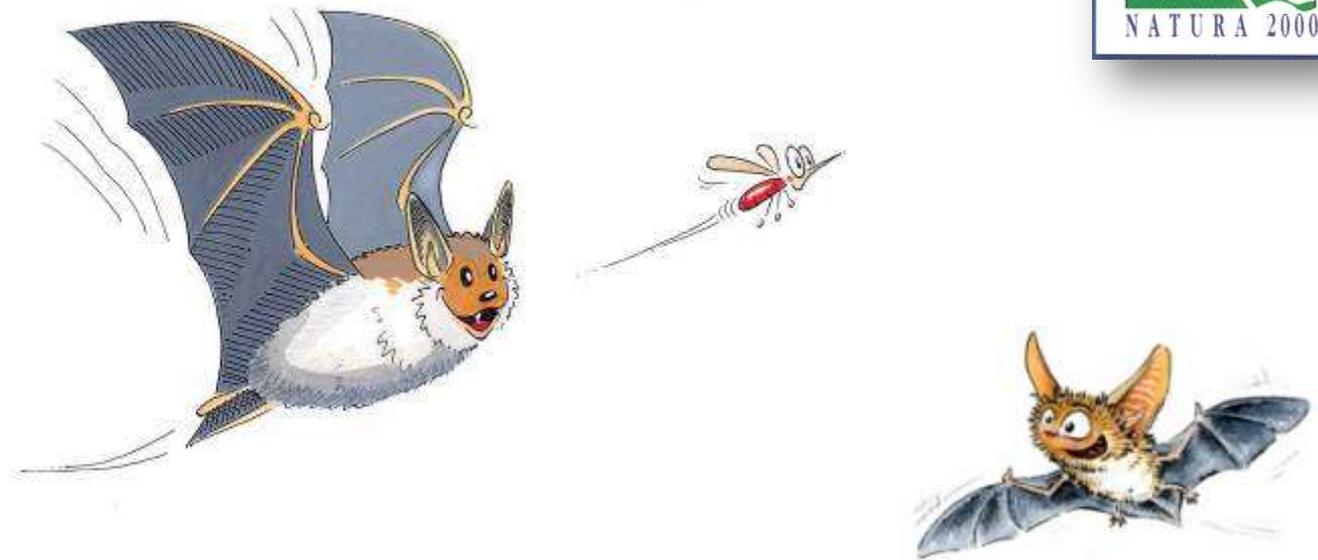


# Budget prévisionnel

- 269 000 € sur 6 ans
- 2 années d'investissements lourds : 2012/2013 (44 833 € en moy.)
- Budget 2011 : 29 500 €
- MAET, faible taux de contractualisation possible = maxi 3 000 €/ha/an

## Répartition budgétaire des actions





# Merci de votre attention

